



La Charte de bonne conduite au  de la section **Badminton**

Sont admis à jouer :

- les membres de l'ASCEE 67 et leurs ayants-droits sous 2 conditions :
 - être à jour de la cotisation à la section pour l'année en cours,
 - et disposer d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du badminton, daté de moins d'un an le jour de la pratique.
- les personnes désirant essayer avant de s'inscrire sont autorisées à participer à 2 séances sans engagement de leur part. L'ASCEE 67 décline alors toutes responsabilités en cas d'accident.

Comment vivre en bonne harmonie au sein de la section :

- ◆ aider à monter et démonter les poteaux et filets, en début et fin de séance.
- ◆ en fin de séance ramasser les volants et éventuellement les plumes sur le terrain utilisé ou à proximité.
- ◆ ne pas passer sur un terrain lorsque celui-ci est occupé par d'autres joueurs. Prendre la peine de le contourner !!
- ◆ ne pas laisser traîner sa bouteille ou son tube de volant dans la salle mais les mettre à la poubelle, après les avoir vidés de leur contenu.
- ◆ en cas de forte affluence, privilégier les matchs de double et ne pas occuper un court plus de 30 minutes consécutives ou 1 set.
Pensez à ceux qui attendent leur tour !!
- ◆ laisser les vestiaires et douches en état de propreté tels que vous les avez trouvés et éteindre les lumières lorsque vous êtes le dernier utilisateur.
- ◆ changer de chaussures en arrivant dans la salle.

Merci à toutes et à tous de respecter ces quelques règles de bon sens !!